

L'édito

N°9/ 2024 DECEMBRE

Pour la 1^{ère} fois depuis 1958, l'Assemblée nationale a voté une motion de censure. Le ministre Guillaume Kasbarian et l'intégralité du gouvernement de Michel Barnier ont été censurés suite au déclenchement de l'article 49.3 sur le projet de loi de financement de la Sécurité Sociale.

Cette censure aura au moins permis la suspension des mesures Kasbarian : exit les 3 jours de carences, la réduction des indemnités journalières à 90% et les suppressions d'emplois.

Cette censure n'a pas empêché les agents de la fonction publique de se mobiliser fortement le jeudi 5 décembre.

Pourtant au lendemain de cette censure historique, Emmanuel Macron a exclu de démissionner avant la fin de son mandat.

Il a indiqué qu'il allait nommer un premier ministre chargé de former « un gouvernement d'intérêt général »

Qui a-t-il de « général » à nommer un 1^{er} ministre, François Bayrou, déniaient une fois encore le résultat des urnes. Refusant de discuter avec un des partis ayant formé le NFP ?

Mr Bayrou veut revoir la réforme des retraites mais sans la revoir vraiment non plus, une abrogation il ne faut pas exagérer !

Les mesures Kasbarian, elles ne sont que suspendues, jusqu'au prochain projet de loi !

Alors nous, agents publics doivent continuer à porter haut et fort nos revendications pour obtenir les moyens nécessaires à l'exercice de nos missions.

Nous exigeons de les exercer dans de bonnes

conditions et avec des rémunérations reconnaissant nos qualifications et notre technicité.

Il faut arrêter de brutaliser les agents publics !

Nous réaffirmons avec force notre indignation face à l'opprobre qui continue d'être jeté sur l'ensemble des fonctionnaires. Il n'est plus acceptable que le sens du service public des personnels soit dénigré. Dès le nouveau gouvernement Macron nommé, la petite musique fantasmant un prétendu absentéisme des agentes et agents ne manquera pas d'être rejouée à la première occasion. Quant à la GIPA, ne dépendant

pas de la loi de Finances, sa perte sèche impactera la rémunération de 26 000 agents de la DGFIP, majoritairement des cadres C et B.

Les agents de la DGFIP ont déjà payé un lourd tribut avec des restructurations permanentes, des règles de gestion de plus en plus arbitraires et près de 50 000 emplois supprimés de 2002 à 2024.

Ils n'ont pas à endosser les responsabilités des politiques budgétaires désastreuses. Aucune administration n'a été autant matraquée depuis vingt ans. Les gouvernements successifs n'ont cessé d'alourdir la dette en contraignant les recettes avec des politiques fiscales au bénéfice exclusif des plus aisés. Il est urgent de repenser une fiscalité plus juste, plus progressive et plus redistributive. Nous devons sortir de 7 ans de macronisme qui a vu exploser les profits des actionnaires au détriment du bien commun.

Il est temps de faire converger nos luttes. Imposons d'autres choix au service de l'intérêt général et de la solidarité !



Les fêtes de fin d'années approchent avec la période de congés de fin d'année bien mérités après une année de dur labeur.

La CGT Finances Publiques 86 tient à rappeler que les congés sont un droit et un acquis obtenu par la lutte syndicale qu'il convient de faire respecter. Afin d'être au clair avec vos droits, nous vous rappelons quelques fondamentaux :

La présence suffisante dans le service s'entend non comme le maintien d'un effectif suffisant pour assurer la "productivité" mais comme un principe s'appuyant sur la règle de continuité du Service Public.

Ainsi, si la continuité du service est assurée, les effectifs peuvent fonctionner à minima avec un minimum de fonctionnaires.

Le principe de « 50% de présence minimum », est proscrit par la Direction.



Selon l'instruction relative aux congés, la décision de validation ou de refus de la demande de congés des agents doit intervenir dans un délai raisonnable.

En cas de refus pour nécessités de service, le chef de service doit en avertir l'agent concerné dans les meilleurs délais.

Le chef de service ne peut se contenter d'invoquer la « nécessité de service » sans autre forme d'explication au vu des textes et des jurisprudences (cf CAA de Bordeaux, 16/01/2006, M. S, req n° 02BX00644).

Tout refus dû aux motifs liés au service doit être explicité clairement et par écrit.



sur le site de la CGT FiP86 : <https://86.cgtfinancespubliques.fr/>

en cliquant sur le QR Code

ou Ulysse local, vie pratique, les organisations syndicales



Bulletin d'adhésion :

NOM : Prénom :

Grade : échelon : indice : temps partiel :

Résidence administrative :

Adresse personnelle :

Sollicite mon adhésion à la section CGT Finances Publiques de la Vienne

A le signature

Bulletin à renvoyer par courriel à cgt_ddfip86@dgfip.finances.gouv.fr ou cgtfip86@gmail.com

LA CGT
SA FORCE C'EST
VOUS
SYNDIQUEZ-VOUS!

Pot de départ

La CGT a dignement souhaité à Mr Derne une bonne continuation vers les nouveaux cieux de l'Occitanie.

Un cadeau, commun avec Solidaires, lui a été offert.



Vous remarquerez que nous n'avons pas publié une photo de Mr Derne ouvrant le cadeau sans son autorisation contrairement à certains !

Pot de départ bis

Malheureusement Mr Derne va laisser derrière lui des dossiers « enflammés ». Nos services deviennent « fous ».

La CGT vous conseille de mettre en copie votre syndicat et le médecin de prévention (oups maintenant il faut dire médecin du travail) de toutes fiches de signalements.

Transition écologique ou transition économique ?

La DDFIP95 expérimente, depuis février, la fermeture durant 3 jours consécutifs et ce "dans le cadre de son plan de transition écologique" d'un petit SGC situé à Montmorency.

Selon la direction, "une fermeture d'un jour supplémentaire permet une réduction d'énergie de 20% à 30% en optimisant l'effet de la baisse de température de chauffe de fin de semaine".

Elle a étendu, depuis novembre, cette expérimentation sur deux autres petits SGC à l'Isle-Adam et Magny-en-Vexin. Jusqu'ici, les collègues ne s'y sont pas opposés et sont en TT le jour de fermeture (vendredi).

Elle veut maintenant l'étendre sur un grand CFiP à Ermont au 17 janvier 2025. Le problème est que 3 collègues ne veulent pas être en TT. Selon le protocole DGFIP sur le TT, la direction ne peut pas leur imposer le TT et leur a donc "proposé" (imposé) d'aller travailler à distance sur un autre CFiP.

La question est donc de savoir si la direction est en

droit de faire ça et si oui, quid des remboursements de frais (déplacements et repas).

Le glas sonne pour le télétravail ?

Ses mérites ont été vantés lors des confinements successifs, pourtant aujourd'hui le télétravail n'est plus en odeur de sainteté.

Pour preuve, l'un des 5 GAFAM (Google, Apple, Facebook, Amazon et Microsoft), Amazon, pour ne pas le citer, est successivement passé de 3 jours de télétravail par semaine avant 2023 à 2 jours, puis en 2025 le chiffre plutôt rond de ..zéro !

Alors à quoi faut-il s'attendre à la DGFIP ?

Il y a fort à parier que le télétravail tel qu'on le connaît n'existera plus à l'avenir. Certaines directions locales prévoient déjà de diffuser des notes de « cadrage » du télétravail (formalisation des refus, rappel des obligations des télétravailleurs...) Alors coworking, flex-office, réduction du nombre de jours de télétravail ...?

Un grain de sel hors-série sur le télétravail sera disponible fin décembre ; début janvier

Souscription

Retrouvez les résultats sur le site internet départemental de la CGT. Il y a 2 gagnants dans la Vienne



Grève du 5 décembre

26,08% de grévistes et une manifestation en intersyndicale sous la même bannière.



Appel aux dons, cyclone CHIDO - MAYOTTE



Vous pouvez réaliser vos dons en précisant « CYCLONE CHIDO - MAYOTTE ».

Par virement :

IBAN FR76 4255 9100 0008 0035 9721 126

Par chèque à l'ordre de L'AVENIR SOCIAL « CYCLONE CHIDO - MAYOTTE ». 263, rue de Paris – case 419 – 93514 MONTREUIL cedex

Un reçu sera envoyé à chaque donateur·trice individuel·le (66 % du montant des dons sont déductibles des impôts)

Bonnes résolutions 2025

Pour devenir un agent socialement déterminé, un ambassadeur des bonnes pratiques dans les services :

- Je ne suis plus écrêté !
- Je ne suis plus non plus créateur à la pointeuse H24 ! (et je pose des récup)
- Je refuse d'être infantilisé par des techniques de management imbéciles !
- Fini les team building, la convivialité obligatoire, les jeux pour enfants !
- Organisons nos propres moments de convivialité réelle sans photos de com' interne dans Ulysse 86 !
- Je bois mon café où je veux !
- Je ne regarde plus mon ordinateur portable ou mon téléphone pro en congés
- Je ne traumatise plus mes agents en leur envoyant des mails la nuit comme une vieille chauve-souris
- Quand je suis saqué, je fais appel !
- Je n'accepte pas de partager un univers mental imbécile.
- La « proactivité » c'est tout juste bon pour les yaourts qui font digérer, « être acteur de mon propre ceci ou cela » c'est du boulot en plus que je fais à la place des agents RH qu'on a viré.
- Le reporting, le personnel branding, le benchmarking, le sourcing : je m'en tartine et cause moi en Français si tu veux que je te réponde !



Allez, courage !

Le challenge commence maintenant